

**VERSION PRÉLIMINAIRE SUJETTE À MODIFICATIONS SELON
L'ORIGINAL IMPRIMÉ**

(S-1229-08)

BROUILLON DE DÉCLARATION

Le Sénat de la Nation,

DÉCLARE

1. soutenir les efforts visant à la création et l'institution d'une Assemblée parlementaire auprès de l'Organisation des Nations Unies (ONU) afin de renforcer l'efficacité, la transparence, la représentation, la pluralité et la légitimité des résolutions des institutions constituant le système onusien.
2. accepter de manière absolue la légitimité des décisions prises à la suite d'une délibération participative, pluraliste et démocratique, cette dernière constituant une condition *sine qua non* de la mise en place effective de politiques favorables à nos peuples.

Sonia Escudero.-

FONDAMENTAUX

Mr le Président,

Afin de garantir la coopération internationale, l'acceptation et la légitimité des Nations Unies, et afin d'améliorer la faculté d'action de ces dernières, les peuples doivent être intégrés directement et efficacement au sein de l'Organisation des Nations Unies et de ses organismes. Dans ce but, on doit leur permettre de prendre part aux activités onusiennes, puisque leur participation, par le biais d'une Assemblée parlementaire auprès des Nations Unies, englobant la représentation démocratique, garantit la coopération de la communauté internationale.

Une Assemblée parlementaire auprès des Nations Unies ne serait pas une simple institution de plus. En tant que voix des citoyens, elle serait l'expression et le véhicule d'une conscience globale transformée et la compréhension de la politique internationale. Nous ne pourrions éviter les défis complexes, tels que l'inégalité sociale mondiale, la prolifération d'armes de destruction massive, le terrorisme, les problèmes mondiaux en matière d'écologie et d'environnement, que si nous collaborons tous ensemble.

Une Assemblée parlementaire auprès des Nations Unies (APNU) serait constituée d'un réseau mondial grandissant de parlementaires et d'organisations non gouvernementales dont le rôle serait de défendre la représentativité des citoyens au sein des Nations Unies, de favoriser la création de réseaux de citoyens et d'ONG aux niveaux local et national, et de faire le

lien entre les efforts des différents acteurs tels que les gouvernements, les parlementaires et de la société civile.

Il est clair, Mr le Président, que la création d'une telle institution constituerait une étape décisive dans la consolidation de la démocratie du système onusien.

Sans qu'il soit nécessaire de modifier aucun des 111 articles de la Charte de l'ONU, une Assemblée de cette envergure peut créer un lien important entre les Nations Unies, ses organismes, les gouvernements et parlements nationaux et la société civile. Il est donc nécessaire de reconsidérer certains des objectifs fixés par l'Article 1 de la Charte, dans lequel sont exposés les buts et objectifs communs formant la raison d'être de l'ONU, afin d'évaluer à l'avance les contributions qu'une Assemblée parlementaire pourrait faire.

En plus de ses préoccupations en matière de maintien de la paix et de la sécurité, l'ONU accorde de la valeur au renforcement de relations amicales entre les nations, qui doivent être basées sur l'égalité souveraine et le respect du droit des peuples à l'autodétermination. Les Nations Unies doivent aussi, selon l'Article 1, réaliser la coopération internationale économique, sociale, culturelle, et en matière d'actions humanitaires, ainsi que le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. En dernier lieu, l'ONU doit être un forum ou centre d'harmonisation des efforts des Etats en vue d'atteindre les buts énoncés ci-dessus.

C'est pourquoi nous nous basons de manière fondamentale sur ce dernier point pour proposer la création d'une Assemblée parlementaire, en vue de faciliter les contacts et les discussions avec les gouvernements et parlements alliés, et de rendre publics les débats politiques qui émaneront de cette participation.

Pour ces raisons, Mr le Président, je demande à mes pairs d'approuver ce projet.

Sonia Escudero.-

(traduit de l'espagnol par le Comité pour une ONU démocratique)